

STATUT	TARIF spst 73
NOUVEL ADHERENT	
La première année par salarié (droit d'entrée)	26 € HT
Cotisation par salarié y compris contrat Apprenti	105 € HT
ENTREPRISE A ACTIVITE ANNUELLE, SAISONNIERE, SPORT PRO, GYMNASIQUE VOLONTAIRE	
Calcul de la cotisation	
Sans condition de temps de travail	105 € HT
Cotisation nouveau nom : Tout salarié pris en charge par le service et non déclaré sur l'appel de cotisation, donne lieu à une facturation supplémentaire "nouveau nom".	105 € HT
Facturation supplémentaire pour absence : Toute convocation à une prestation en santé au travail, non respectée et non signalée par écrit au moins 3 jours ouvrés à l'avance, donne lieu à une facturation supplémentaire pour absence.	105 € HT
Facturation d'office sans réponse à l'appel de cotisation dans les délais impartis, par salarié connu de notre service	135 € HT
Réadhésion par salarié suite radiation	26 € HT
INTERIMAIRES/ INTERMITTENTS DU SPECTACLE/PRESTAMED	
Prise en charge d'un salarié par le professionnel de santé du service	130 € HT
Facturation supplémentaire pour absence : Toute convocation à une prestation en santé au travail, non respectée et non signalée par écrit au moins 3 jours ouvrés à l'avance, donne lieu à une facturation supplémentaire pour absence.	130 € HT
PARTICULIERS EMPLOYEURS/ ENTREPRISES D'INSERTION	
Prise en charge d'un salarié par le professionnel de santé du service	105 € HT
Facturation supplémentaire pour absence : Toute convocation à une prestation en santé au travail, non respectée et non signalée par écrit au moins 3 jours ouvrés à l'avance, donne lieu à une facturation supplémentaire pour absence.	105 € HT
TRAVAILLEUR INDEPENDANT	
Frais d'adhésion	26 € HT
Cotisation annuelle	105€ HT
AUTRES TYPES DE FACTURATION	
FRAIS DE RECOUVREMENT	20,00 % de la créance